Lycée Jean MOULIN Montmorillon – CA du 23/11/2023

Le quorum étant atteint, M. Eple-Delcroix, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h10 en présence de 20 membres.

M Eple-Delcroix, proviseur, préside la séance et le secrétariat est assuré par Mme Pauline Chaintrier, Proviseure adjointe

1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1. Approbation du procès-verbal du CA du 04/07/2023

Les membres du Conseil d'administration ont reçu le document suite à la séance du conseil d'administration indiquée ci-dessus et en ont pris connaissance.

L'approbation de ce procès-verbal est soumise au vote.

Votants	**: 20**
Pour	**: 20**
Contre	**: 0**
Abstentions	**: 0**

1.2. Ordre du jour

Le chef d'établissement présente aux membres du CA l'ordre du jour.

2 – ORGANISATION PEDAGOGIQUE

2.1 Installation des commissions

Confer annexe

2.2 Dispositif PACTE

M. Eple-Delcroix présente le dispositif PACTE mis en place par le ministère de l'Education nationale avec de nouvelles missions confiées aux enseignants du 1er et 2nd degré :

- Activités pédagogiques en présence d'élèves
  - Remplacements de courte durée (18h)
  - Devoirs faits au collège (24h)
- Missions annualisées pour le fonctionnement des établissements et conduite de projets
  - Coordination et mise en œuvre de projets innovants
  - Coordination du dispositif Découverte des métiers
  - Appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

1 part fonctionnelle est rémunérée 1250€ brut/an
Sur les 37 parts allouées au lycée, 1 est consommée projets pédagogiques innovants

Aucune question ni remarque ne sont formulées.

2.3 Présentation des protocoles de remplacement

Monsieur Eple-Delcroix présente le protocole de remplacement de courte demandé par le ministère de l'Education Nationale. (**confer Annexe**)

Monsieur Eple-Delcroix précise qu'un point d'étape sera présenté lors du Conseil d'administration qui se tiendra fin janvier/début février et le bilan lors du Conseil d'administration en fin d'année scolaire.

Aucune question ni remarque ne sont formulées.

3 - VIE MATERIELLE ET FINANCIERE

3.1 Conventions et contrats

1. ***Mairie*** : mise à disposition du gymnase Jean Claude Villéger et du stade des Varennes

Votants	**: 20**
Pour	**: 20**
Contre	**: 00**
Abstentions	**: 00**

2. ***CCVG*** : occupation de la piscine

Prix 20€ la séance

Votants	**: 20**
Pour	**: 20**
Contre	**: 00**
Abstentions	**: 00**

3. ***CESCIE***

M. Eple-Delcroix rappelle que le Comité d'Education à la Santé Citoyenneté Inter-Etablissements associe depuis plusieurs années le lycée général et technologique Jean Moulin, le lycée professionnel Raoul Mortier, l'EPLEFPA Jean-Marie Bouloux, et l'IME Les Jaumes pour mener des actions mutualisées entre les établissements.

La MJC est l'un des principaux partenaires.

La convention soumise au vote du Conseil d'Administration porte sur la présidence annuelle effectuée par l'un des trois lycées, selon un cycle triennal.

Votants	**: 20**
Pour	**: 20**
Contre	**: 00**
Abstentions	**: 00**

4. ***CACIE***

Cette convention sur le Comité d'actions culturelles Inter-Etablissements entre le lycée général et technologique Jean Moulin, le lycée professionnel Raoul Mortier, et l'IME Les Jaumes pour mener des actions mutualisées entre les établissements.
La MJC et l'association Lecture et Culture sont des partenaires privilégiés.
La convention soumise au vote du Conseil d'Administration porte sur la présidence annuelle effectuée par l'un des trois lycées, selon un cycle triennal.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

5. ***Centre hospitalier Laborit***

Comme les années précédentes, Lomig OLIERO, infirmier d'écoute, est présent un jeudi sur deux de 9h à 12h.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

6. ***Région*** : groupement de commande des installations énergétiques

Ce groupement de commandes associant plusieurs établissements permet d'obtenir des coûts moins importants.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

7. ***Région*** : résidence d'artiste

Dans le cadre du CACIE, un projet de résidence d'artiste « Un pays qui bouge » sera mené tout au long de l'année scolaire. Ce projet est porté par le lycée agricole Jean Marie Bouloux, et le lycée Jean Moulin est un établissement partenaire. Ce projet est mené dans l'établissement par Mme Vittot-Huot avec les élèves de 2nde optionnaires Arts Plastiques.

L'artiste qui interviendra est Adèle Alamichel. Les élèves produiront des films d'animation.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

8. ***Mise à disposition des tablettes***

Toujours dans le cadre du projet de la résidence d'artiste « Un pays qui bouge », une convention de prêts de matériels est présentée au conseil d'administration. Il s'agit de prêter 12 tablettes au LPA Jean Marie Bouloux jusqu'à début février.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

9. ***CFC Centre Français de la Copie***

Autorisation de reproductions des œuvres par reprographie

Votants	**: 20**
Pour	**: 20**
Contre	**: 00**
Abstentions	**: 00**

10. ***Reprise d'une ancienne débroussailleuse***

Dans l'optique d'acheter une nouvelle débroussailleuse, une reprise de l'ancien matériel est proposée à hauteur de 150 €. Le Conseil d'Administration est ainsi sollicité pour ce rachat.

Votants	**: 20**
Pour	**: 20**
Contre	**: 00**
Abstentions	**: 00**

11. ***Renouvellement du parc de photocopieurs***

M. Eple-Delcroix explique qu'un appel d'offres va être bientôt diffusé pour renouveler 4 photocopieurs car le contrat arrive à échéance. (Service gestion / un en salle des professeurs / bureau des CPE lycée / Pôle BTS).

Mme Ligaud et Mme Toulisse s'interrogent sur la qualité du prochain matériel, en mentionnant les problèmes rencontrés depuis la rentrée avec le nouveau duplicopieur (société RISO), et expliquent que la photocopieuse du pôle BTS fonctionne sans problème.

M. Eple-Delcroix explique que la décision relative au matériel va dépendre du résultat de l'appel d'offres.

M. Eple-Delcroix rappelle également que le contrat pour le duplicopieur prévoit bien une maintenance. Il conseille ainsi de noter à chaque fois qu'un problème se produit, notamment de tout bourrage papier.

Votants	**: 20**
Pour	**: 20**
Contre	**: 00**
Abstentions	**: 00**

12. ***Concessions de logements***

M. Eple-Delcroix énumère les différents logements présents dans l'établissement, avec les NAS (nécessité absolue de service). **Confer annexe**

Votants	**: 20**
Pour	**: 20**
Contre	**: 00**
Abstentions	**: 00**

13. ***Tarif SRH***

M. Eple-Delcroix présente les tarifs du service restauration hébergement définis par la Région.
Confer Annexe

Votants	**: 20**
Pour	**: 8**
Contre	**: 2**
Abstentions	**: 10**

14. ***Budget 2024***

M. Eple-Delcroix présente le budget 2024 (**confer Rapport conjoint du chef d'établissement et de l'adjoint gestionnaire**).

Aucune question ni remarque ne sont formulées.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

15. ***Délégation de passation des marchés donné par le CA à l'ordonnateur***

M. Eple-Delcroix sollicite le conseil d'administration pour avoir en tant qu'ordonnateur une délégation pour signer des contrats et marchés si le marché est inscrit dans le cadre d'une DBM et en cas d'urgence, marchés ou contrats annuels pour lesquels le CA a donné délégation.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

16. ***Renouvellements de contrats***

Confer Annexe

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

17. ***Délégation de signature***

M. Eple-Delcroix explique aux membres du Conseil d'administration qu'en tant que chef d'établissement il délègue sa signature pour les domaines suivants :

- Actes relevant de l'action éducative, du fonctionnement pédagogique : notes d'informations (informations aux familles, punitions, sanctions...), décisions (orientations, sanctions...). Pour ce dernier cas, en cas d'empêchement du Chef d'établissement
- Actes budgétaires, actes de l'ordonnateur, conventions et contrats, en cas d'absence prolongée du Chef d'établissement

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

18. ***Voyages***

Londres

Mme Toulisse présente le projet du voyage à Londres. Le projet initial était un échange, mais l'établissement partenaire a annulé.
Le voyage avec transports en car et ferry, prévoit un hébergement de 3 nuits sur place, avec un accueil dans les familles. Les dates prévues sont du 25 au 29 mars 2024, avec 4 accompagnateurs.
La participation des familles s'élève à 322€ avec un don de l'association Lecture et Culture de 30 € par élève.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

Argelès sur Mer

Mme Bouéroux présente ce projet de voyage avec 1 nuitée. Ce voyage se déroulera du 14 au 15 mars, avec 4 accompagnateurs.
Ce voyage est mené dans le cadre de séquences pédagogiques en lien avec devoir de mémoire, et l'exil des Républicains espagnols.
La participation des familles s'élève à 105€, avec un don de l'association Lecture et Culture à hauteur de 30 € par élève.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

Alsace

Ce projet de voyage est porté par Mme Fièvre, Mme Dumas et M. Gasiecki autour du devoir de mémoire. Ce voyage aura lieu du 26 au 29 mars, pour 75 élèves prévus, avec 5 accompagnateurs.
La participation des familles s'élève à 250€, avec un don de l'association Lecture et Culture à hauteur de 30 € par élève. Des demandes de subventions sont en cours, notamment une demande de 1500€ au ministère des Armées.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

Venise

Ce projet de voyage qui est organisé tous les deux ans est porté par Mme Vittot-Huot. Ce voyage est proposé aux optionnaires Arts plastiques. Le voyage est prévu du 13 au 18 octobre 2024 pour la Biennale des Arts.
Ce voyage est prévu pour 45 élèves et 4 accompagnateurs. La participation des familles s'élève à 471€, avec un don de l'association Lecture et Culture à hauteur de 30 € par élève.
M. Eple-Delcroix précise que le montant de la participation des familles évoluera à la baisse très probablement, puisqu'un loto en faveur des voyages à Venise et des langues anciennes se tiendra le 15 décembre.
Une aide de la Région sera également demandée. Avec les nouvelles modalités et la demande du trésorier payeur régional d'avoir le procès-verbal du conseil d'administration qui valide le projet, nous pourrons déposer un dossier en commission en mars/avril, avec une réponse en fin d'année.
Normalement, nous devrions pouvoir bénéficier d'une aide puisque ce projet de voyage remplit toutes les conditions.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

3 – QUESTIONS DIVERSES

1. Avant d'aborder les questions diverses soumises par les représentants parents, M. Eple-Delcroix donne lecture de la réponse qu'il a reçue de M. Jolly, de la Direction de la Construction et de l'Immobilier par rapport à la sécurisation de l'établissement et des travaux. (**confer Annexe**)

2. Restauration

Les représentants des parents d'élèves transmettent aux membres du conseil d'administration les retours d'autres parents d'élèves. Les points relatés concernent l'absence de choix en fin de service, des plats quelquefois froids, l'absence de choix pour le petit-déjeuner des internes, les pauses méridiennes d'une durée de 30 minutes et les passages self selon les priorités.

M. Eple-Delcroix explique que selon les sélections des élèves passés en premier, il peut arriver que les choix se trouver limités. Il s'étonne des plats froids. En effet, les plats restent dans les chauffe-plats et ne sont servis dans les assiettes que lorsque les élèves récupèrent leurs plateaux.

Concernant le petit-déjeuner, M. Eple-Delcroix énumère la liste de ce qui est préparé chaque jour pour les élèves. La seule différence par rapport à l'année dernière est le retrait de la pâte à tartiner en raison des risques pour la santé avec l'huile de palme.

Mme Lavigne explique le système de priorités que les CPE ont mis en place pour les passages dès le début de l'année scolaire. Elle présente également l'idée que les élèves élus au CVL ont eue concernant la mise en place d'un coupe-file. Mme Chaintrier regrette que des élèves n'aient que 30 minutes pour déjeuner et précise que cela ne concerne pas plus de 2 classes par jour. Ces temps réduits viennent directement des heures d'ouverture de l'établissement 8h30-18h00 et non 8h30-18h30 ou 8h00-18h00 et que l'offre de formation avec les options et les LVB, et les spécialités nécessitent d'aligner des emplois du temps des classes au même moment. Mme Chaintrier rappelle également qu'il a été dit aux élèves d'aller déjeuner dès le moment où ils sont libres, car les emplois du temps ont été conçus avec la gestion des flux. Si des élèves s'attendent, ou ne vont pas directement déjeuner, cela peut créer un ralentissement et un afflux d'élèves au même moment, ce qui impacte encore plus les élèves qui n'ont que 30 minutes pour déjeuner.

3. Personnels non remplacés

M. Eple-Delcroix expose qu'effectivement le poste de professeur documentaliste n'est toujours pas pourvu, même si les autorités académiques sont en recherche depuis l'été. Une candidature a récemment été déposée, mais la personne n'avait pas les diplômes requis.

M. Eple-Delcroix affirme également que la situation devrait être différente l'année scolaire prochaine, car le poste qui était profilé depuis 2 ans au mouvement intra-académique (dès le départ en retraite de M. Huot) n'avait pas été pourvu. Dès juin dernier, au moment des résultats du mouvement intra-académique, il avait été vu entre le chef d'établissement et les corps d'inspection que le poste devrait ouvrir au national. C'est pour cela qu'il est proposé cette année au mouvement inter-académique en poste POP qui implique une affectation pour une durée minimale de 3 ans. La spécificité du poste est liée à la présence de l'internat d'excellence, comme cela avait été prévu par le prédécesseur de M. Eple-Delcroix. A ce jour, une dizaine de candidats a pris contact avec l'établissement. Mme Chaintrier a réalisé la plupart des entretiens téléphoniques.

Concernant le poste d'adjoint gestionnaire, M. Eple-Delcroix précise que M. Chaigne a souhaité se positionner sur un poste d'assistant de gestion. Le poste d'adjoint gestionnaire est occupé pour le moment par Mme Turcaud, qui assure avec M. Chaigne et Mme Guillon les missions dévolues au service gestion. Le poste sera proposé à un sortant concours IRA avec une prise de poste au 1er mars. C'est ainsi que Mme Turcaud a un contrat sur la période 04/09/2023-28/02/2024. Il faut attendre pour savoir si une personne sera bien nommée à compter du 1er mars 2024.

20h24 Départ de Côme AMAH

4. Ouverture du portail sur la pause méridienne

Les représentants des parents d'élèves font part aux membres du conseil d'administration de l'absence d'assistants d'éducation à certaines heures d'ouverture de la grille, ce qui a empêché des élèves qui avaient fini les cours de sortir, et ceux qui en avaient d'entrer dans l'enceinte de l'établissement.

Mme Lavigne affirme qu'elle est au courant de la situation, et que cela a été repris avec les assistants d'éducation. Mme Lavigne souligne également qu'il peut arriver que l'assistant d'éducation chargé de la grille soit pris par d'autres actions comme par exemple lorsqu'un élève se blesse et qu'il faut prévenir l'infirmière.

Il est également rappelé la présence en continu des agents d'accueil et que les élèves qui ne peuvent pas entrer dans l'établissement peuvent appuyer sur la sonnette et que l'agent d'accueil ouvrira, et pour les élèves qui ne peuvent pas sortir, qu'ils peuvent aussi se rendre à l'accueil depuis la cour, qu'ils peuvent prévenir l'agent d'accueil qui à son tour appellera la vie scolaire ou demandera à l'équipe de direction d'aller à la grille.

M. Eple-Delcroix rappelle également que les horaires d'ouverture sont identiques à ceux qui existaient avant l'instauration du plan Vigipirate Alertes Attentat.

5. Avis Parcoursup lors des conseils de classes

Les représentants des parents d'élèves se questionnent sur le fait qu'ils ne peuvent pas assister aux avis des équipes pédagogiques sur Parcoursup.

Mme Chaintrier présente le fonctionnement de Parcoursup et précise que les bulletins remontent dans leur intégralité, avec notamment les appréciations générales qui sont établies lors du conseil de classe. Le choix des vœux Parcoursup peut faire l'objet de discussions lors des conseils de classe, avec la présence des représentants élèves et parents. En revanche sur chaque vœu confirmé par les élèves, les équipes pédagogiques et le chef d'établissement doivent rédiger un avis. Réglementairement, ces informations ne sont communiquées à l'élève qu'aux premières réponses de la phase principale début juin, lorsqu'il peut consulter les propositions d'admission. Il n'est donc pas possible que les représentants élèves et parents puissent être présents lors de la réalisation de ces appréciations. Mme Bouéroux et Mme Lavigne interviennent pour dire que ces éléments avaient été clairement énoncés par Mme Chaintrier, à l'ouverture de chaque conseil de classe. Mme Chaintrier précise également que le passage en semestre décidé par les équipes pour les classes de 1re et de Terminale permettra de mettre en place un conseil d'orientation avec les enseignants, spécifique à Parcoursup, ce qui permettra aux représentants élèves et parents d'être présents à la totalité des conseils de classe du 1er et 2nd semestre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.

L'Ordonnateur,
Fabien EPLE-DELCROIX

La secrétaire de séance,
Pauline CHAINTRIER